

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale Dossier complet le : 1. Intitulé du projet REALISATION D'UN BASSIN D'ORAGE à l'aval du déversoir du Pont des Chèvres à Bourg en Bresse Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale **VILLE DE BOURG EN BRESSE** Isabelle Maistre, adjointe au maire, déléguée à la proximité, aux travaux et au Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale développement durable Forme juridique Collectivité territoriale RCS / SIRET 2 1 0 1 0 0 5 3 3 0 0 0 1 2 Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie N° de catégorie et sous catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Bassin et déversoir d'orage dans un système d'assainissement dont la station de 24° a) traitement des eaux usées est d'une capacité < 150 eg. hab. et supérieure ou égale à 10 000 eg. Hab. Autres rubriques (Loi sur l'Eau) 2.1.2.0 déversoir d'orage > de 600kg/j de DBO5 3.1.2.0 IOTA conduisant à modifier le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Le projet consiste en la réalisation d'un bassin d'orage de 6500m3 à l'aval du déversoir d'orage du Pont des Chèvres. Il comprend : la modification du déversoir d'orage existant, la construction d'une canalisation de transfert, la construction d'un bassin d'orage de 6500 m3 utile, l'aménagement d'un nouveau déversoir d'orage et l'ensemble des équipements nécessaires au bon fonctionnement et au suivi de l'ouvrage.

4.2 Objectifs du projet

Le déversoir d'orage actuel du Pont des Chèvres déverse dans un bras de la Reyssouze, de faible débit, en milieu urbanisé. Au cours des 5 dernières années, il a déversé en moyenne 68 fois par an, avec un volume déversé de 200 000 m3/an.

L'objectif du projet est de réduire fortement le nombre de déversements et le volume déversé.

Le volume de 6500 m3 du bassin permettra de respecter une moyenne de 12 déversements par an et de limiter à 60 000 m3 le volume annuel déversé, sachant qu'il s'agit alors d'épisodes pluvieux importants et prolongés au cours des quels le niveau de la rivière est haut.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux se décompose ainsi :

- pose d'une canalisation de dévoiement temporaire dans le lit de la Reyssouze,
- modification du déversoir existant,
- travaux de terrassement et génie civil de construction du bassin : réalisation d'une paroi moulée, terrassement, ancrage, radier, poteaux, dalle de couverture,
- construction du local technique,
- pose de la canalisation de transfert du déversoir actuel jusqu'au bassin d'orage,
- équipements électro-mécaniques (dégrillage, pompage de restitution, brassage), automatisme, sécurité, contrôle et mesure
- raccordement,
- suppression de la canalisation temporaire dans le lit de la rivière,
- essais et mise en service,
- aménagements paysagers

Pendant la phase travaux, la canalisation temporaire permet de transiter le même débit que l'actuelle canalisation à l'aval du déversoir d'orage. Celui-ci fonctionnera dans les mêmes conditions qu'actuellement. Les mesures d'autosurveillance sont maintenues pendant la phase travaux.

Calendrier prévisionnel de réalisation : de mars 2018 à avril 2019

Mise en service en avril 2019

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La modification de l'actuel déversoir d'orage et la pose d'une canalisation de transit permettront d'assurer le transit de 5m3/s vers le bassin, ce qui correspond au débit de pointe généré par une pluie de fréquence estimé à 5 ans.

A l'amont immédiat du bassin, un ouvrage de répartition calibré permet de faire passer le débit de temps sec et de petite pluie vers le collecteur DN 1200 existant. En cas d'augmentation du débit, le bassin se remplit avec un dégrillage préalable. Lorsque le bassin est plein, un déversoir renvoie le trop plein vers la rivière, après un dégrillage fin. Le point de rejet est aménagé de façon à limiter les nuisances visuelles et il est sécurisé.

En fonction du niveau dans le collecteur aval, le pompage de restitution se déclenche afin de vidanger le bassin le plus rapidement possible. Des pompes à débit variable permettent de tenir compte de la capacité résiduelle du collecteur. A la fin de chaque cycle, un nettoyage automatique est assuré par une colonne sous vide.

Certains épisodes pluvieux pouvant durer plus longtemps, le bassin est équipé de d'agitateurs pour éviter les dépôts. Les refus de dégrillage sont évacués au fil de l'eau dans le collecteur aval, ce qui permet d'éviter les stockage et manipulation de déchets sur le site.

Le bassin est géré par automatisme et contrôles renvoyés sur la supervision. Des interventions d'exploitation seront programmées à fréquence régulière et adaptée. Les mesures d'autosurveillance réglementaires sont prévues (enregistrement des niveaux, mesures des débits déversés, point de prélèvement).

La sécurité des personnels est assurée par des moyens collectifs (détecteurs de gaz fixes, ventilation, garde-corps...) et par des EPCI (détecteurs de gaz portatifs, harnais de sécurité...) et le personnel est habilité CATEC.

Le bassin est ventilé avec la possibilité de mettre en place une désodorisation par charbon actif.

4.4 A quelle(s) procédure(s) admini La décision de l'autorité environner Le projet est soumis à autorisation et e	nentale devra	être jointe au(x) dossier	r(s) d'autorisation(s).
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superfi	cie globale de l'opérati	on - préciser les unités de mesure utilisées
	deurs caractér		Valeur(s)
Surface concernée par le chantier			2400 m2
Volume utile du bassin			6500 m3
Diamètre de l'ouvrage			21m
Profondeur de l'ouvrage			23 m
Longueur canalisation temporaire			170 m
Longueur canalisation de transfert 2.5	m x 1.3 m		125 m —
4.6 Localisation du projet	- SIGN		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonn	ées géographiques ¹	Long. 05°13'11"E Lat. 46°12'40"N
Quartier du Pont des Chèvres BOURG EN BRESSE	et c), 7°a, 22°, 32°, 34 l'annexe à code de l' Point de c		Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _
4.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale ?	nsion d'une inst ou cet ouvraç	ge α-t-il fait l'objet d Modification du déver Evaluation dans le cad	ge existant? Oui X Non Diune évaluation Oui X Non Soir d'orage existant > 600kg/j DBO5 Tre du schéma directeur assainissement de 2014
4.7.2 SI oui, décrivez sommairem différentes composantes de votr indiquez à quelle date il a été a	e projet et	Autorisé au titre de l'a	ntériorité par arrêté préfectoral du 29/12/2006

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'autil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-t.es-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		La commune est couverte par un PPRI approuvé (avril 2016). Le site du projet n'est pas concerné (hors zonage PPRI)
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Out Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? П \times Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Terrassement et évacuation des matériaux en place d'un volume de l'ordre de Impact lié au trafic de camions en phase travaux pour les évacuer. Est-il excédentaire × Le projet est en bordure de boulevard à 2 x2 voies, avec une circulation en matériaux? importante. Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Le projet entraînera une amélioration de la qualité de la Reyssouze en Est-il susceptible réduisant le nombre de déversements. d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la П X biodiversité existante : faune. flore, habitats, continuités écologiques? Non concerné Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il П susceptible d'avoir

> un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

			The state of the s
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	L'ouvrage est sécurisé pour en interdire l'accè. le personnel intervenant est habilité à travailler en présence d'eaux usées. L'ouvrage améliore la situation du déversoir existant.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	L'ouvrage n'engendre pas de trafic particulier en phase d'exploitation. En phase travaux, il engendre un trafic spécifique pendant la phase terrassement
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	nuisances sonores liées au chantier en phase travaux Celles-ci seront mesurées et contrôlées. Les heures d'ouverture du chantier seront compatibles avec la fonction habitation présente à proximité du site. En phase exploitation, il ne génère pas de bruits spécifiques puisque les équipements sont en local technique. Les aérations seront munies de pièges à sons.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concemé par des nuisances olfactives ?	×	Le projet peut éventuellement engendrer des odeurs. Pour y remédier, il est prévu d'installer une unité de désodorisation par charbon actif. Les emplacements sont prévus lors du génie civil et les équipement seront mis en place en fonction des nécessités.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	Des effluents transitent par l'ouvrage, mais lui-même n'en génère pas.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	Le projet n'engendre pas de production spécifique de déchets. Les refus de dégrillage, non dangereux sont réinjectés dans le réseau au fil de l'eau et traités à la station d'épuration. La quantité globale de refus à la step n'est pas modifiée.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
Cadre de vie / Population			X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident s ? Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les încide	ences du projet identil	ilées a	ບ 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
6.3 Les incide	ences du projet identil Non X Si oui, déci			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

111754	a anneye warant de cet elementt i '	
San	e annexe traitant de ces éléments) : s objet : le projet a pour objectif d'améliorer la situation actuelle et de réduire l'impact du système d'assainissement sur le	
mili	eu naturel.	
		1
10,000	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	on
en	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	projet résulte du schéma directeur assainissement transmis à la DDT le 13 mars 2014 et validé par le CODERST le 12 juin 20	
	différents services ont connaissance de ce projet, en ont débattu et se sont prononcé en faveur de sa réalisation. Il est pre arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2014.	scrit
	era l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau et d'une enquête publique.	
	eut donc être dispensé d'une évaluation environnementale.	
F	8. Annexes	
8.		
	1 Annexes obligatoires	
1		
h	1 Annexes obligatoires Objet	
1	1 Annexes obligatoires	×
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir	X
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°,	X
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32,	×
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100	X
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des	X
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des	X

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Arrêté préfectoral en date du 30/07/2014 portant prescriptions complémentaires pour la station d'épuration et le réseau de Bourg en Bresse (prescrivant entre autre la réalisation d'un bassin d'orage au Pont des Chèvres)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BOURG EN BRESSE

le, 13 février 2017

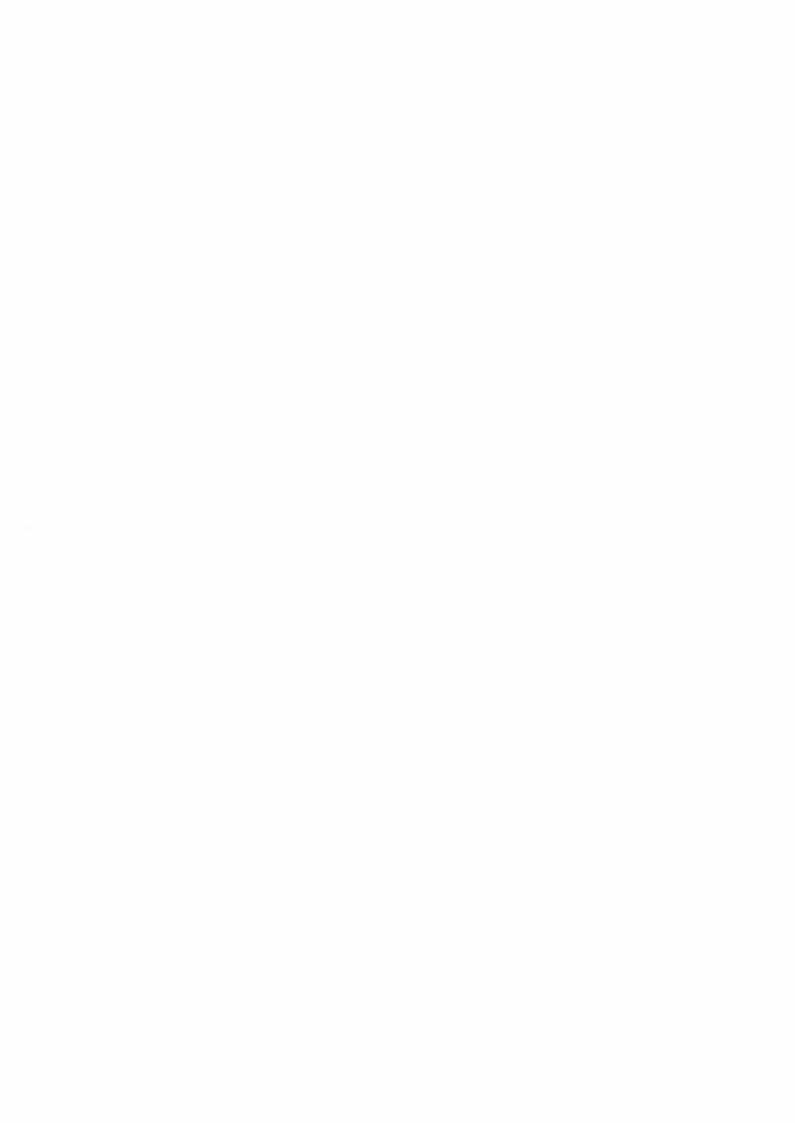
Signature

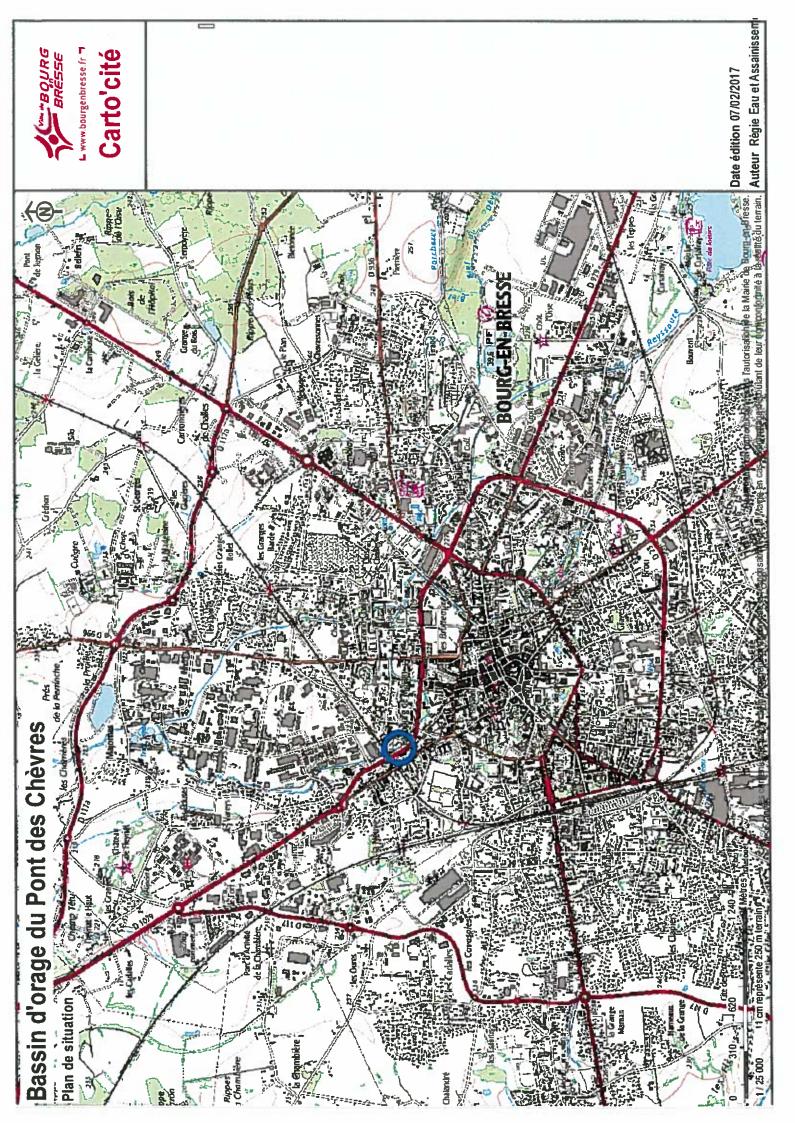


nature en cliquant sur le cadre ci-dessus









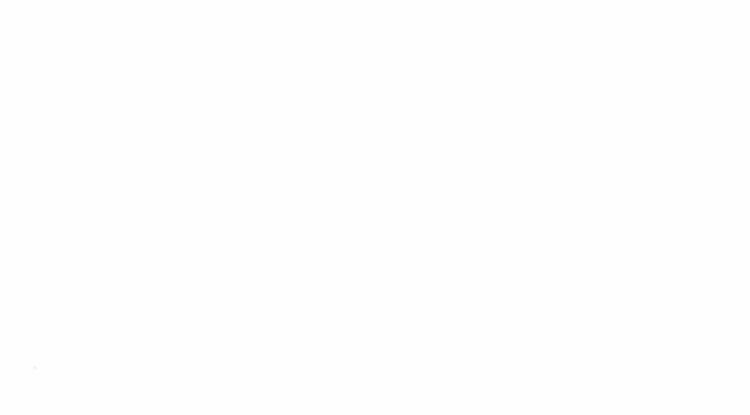


Photo 1 - Vue du site dans son environnement éloigné, depuis le coté sud du Boulevard - janvier 2017



(Photo Atelier du Triangle)

Photo 2 – Vue du site, dans son environnement immédiat – octobre 2014 (le site n'a pas évolué depuis 2014)



Photo 3 – emplacement précis du projet – octobre 2014 (le site n'a pas évolué depuis 2014)



Repérage des photos :



